LE MOT DU MAIRE

Chers Thurysiennes et Thurysiens,

En cette fin d'année 2020, très mouvementée, avec un 1er confinement en début d'année et un second actuellement, qui nous affectent sanitairement, économiquement et moralement, et nous obligent à modifier nos habitudes et notre mode de vie ; souhaitons que l'année 2021 soit plus sereine.

Aucune manifestation n'a pu être organisée en 2020, nous espérons pouvoir faire revivre notre village en 2021, tant au niveau communal, qu'associatif.

De nombreux volontaires nous proposent leur aide, je les en remercie et leur donne rendez-vous à la journée citoyenne que nous souhaitons organiser courant mai / juin, si la situation sanitaire le permet.

Je tiens à remercier tous les bénévoles et les membres du conseil municipal qui contribuent à l'amélioration de la vie du village.

Malgré cette situation délicate que nous vivons, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Jérôme MARGOTTET

Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements…

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

Vendredi 25 décembre 2020

Mardi 29 décembre 2020

Vendredi 1er janvier 2021

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48

AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)
de 9 H 00 à 11 H 30

Les
MARDI et VENDREDI
de 16 H 30 à 19 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies…
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition…
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée le **jeudi 24 décembre 2020** et du **lundi 28 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021**. Vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq

LA POSTE

SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

- ❖ Habitants de la commune :
  - 250 € (acompte de 150 €)
- ❖ Extérieurs à la commune :
  - 350 € (acompte de 150 €)

Location de la vaisselle : 70 centimes d'€uros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, il faut verser l'acompte de la location au moment de la réservation ou dans un délai de 15 jours. Le solde se verse la veille de la location juste avant l'état des lieux.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PASSEPORT - CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : https://ants.gouv.fr

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruit peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage. Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs ou devant les portes des maisons.

STATIONNEMENT GÊNANT

Des véhicules sont stationnés sur les trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes. il est rappeler que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**

Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquilité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.

BRÛLAGE DES DECHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour rappel, depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise (il n'est pas délivré de duplicata ; en cas de perte, il faudra demander un justificatif de recensement au Centre du Service National dont vous dépendez.)

Le recensement permet de convoquer les jeunes pour que soit effectuée la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans.

Attention : en cas d'absence de recensement et de participation à la JDC, il vous sera impossible de pouvoir passer des concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans !

Merci de vous présenter en mairie les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00 pour vous faire recenser.

PÉRISCOLAIRE – CANTINE

Inscriptions et réinscriptions

CENTRE SOCIAL RURAL
« Espace Valois Multien »
1, rue de la Fraternité - 60620 Betz

Tél. 03 44 87 44 59 - Fax. 03 44 87 48 93
E-mail : csrbetz@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 13 h 30 à 17 h 00
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
Mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en mairie ou sur service-public.fr toute l'année.
Si vous souhaitez vérifier votre inscription et votre bureau de vote, vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez vous rendre sur le site :

► service-public.fr
► Rubrique Papiers – Citoyenneté
► Citoyenneté
► Elections

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Vous choisissez la rubrique qui vous intéresse et le service vous guide pas à pas.

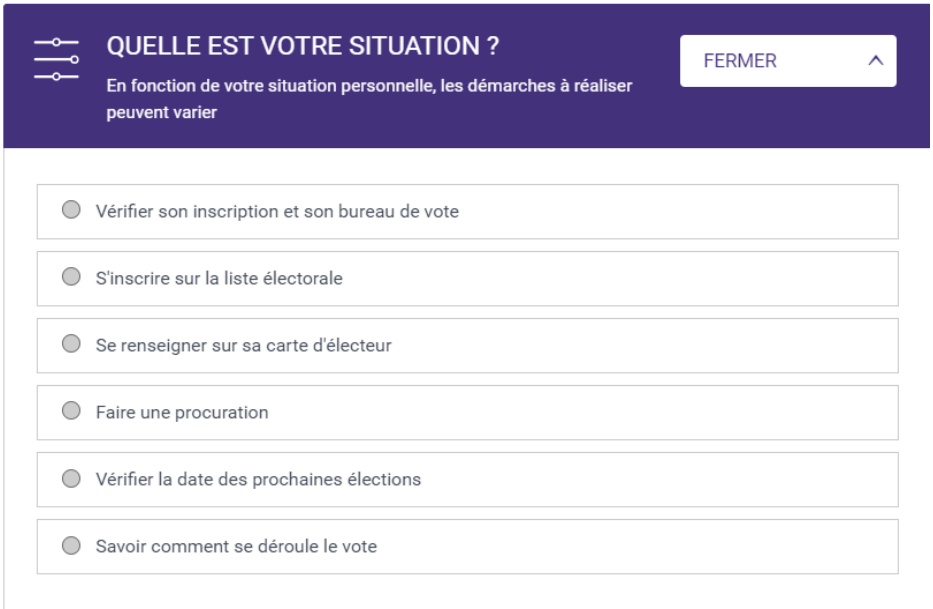

Attention : pour la vérification de l'inscription, il est impératif de remplir entièrement son état civil. Si vous n'indiquez pas tous vos prénoms, vous ne serez pas identifié.

Pour vous inscrire, vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures de permanences, avec les pièces suivantes :

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire de demande d'inscription n°12669*01 (disponible en mairie)

Si vous êtes déjà inscrit dans une autre commune, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite, notamment en cas de changement de domicile.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)

AVIS AUX AMATEURS – FLEURS A ÉCHANGER

Le Conseil Municipal souhaiterait fleurir le village avec de belles plantes vivaces tout en évitant trop de dépenses ! Nous avons donc eu l'idée de créer un groupe d'échanges dans le village pour faire du troc de fleurs, de plantes voire de légumes et de fruits sur pied.
Certains d'entre nous ont déjà préparé des boutures, des plants.

Et comme l'hiver est là ! Avec ses jours froids et courts… Mais que le printemps n'est pas si loin ! Quoi de mieux pour garder le moral que de penser aux beaux jours, au fleurissement des jardinières en préparant vous aussi des plants et d'avoir ensuite le plaisir de les voir pousser sur la place du village par exemple ?
Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me contacter au 06.15.23.46.67 (répondeur) ou bien par l'intermédiaire de la mairie.

Sortez vos gants et vos plus belles fleurs, on compte sur vous !

Daniel GRAUET
Conseiller Municipal

TRAVAUX DE RÉNOVATION

La municipalité a entrepris de reprendre les travaux de rénovation du logement communal, situé Grande rue, celui-ci avait été délaissé et inhabité depuis plusieurs années.

Les travaux sont menés bénévolement par l'équipe municipale, aidée de l'employé communal. Toutes les pièces ont été nettoyées, les dalles de polystyrène et le papier peint décollés. La cloison de la cuisine a été enlevée et l'ouverture entre la cuisine et la salle à manger agrandie. Tous les plafonds vont être refait en fibre de verre ou en plaque de plâtre. L'isolation du couloir a été faite et la chaudière a été remise en fonction. Enfin, la totalité du logement sera repeint en blanc. Les sols de l'étage seront en parquet flottant et le couloir en linoléum. La cour du logement a été vidée de tous les gravats et autres encombrants.

La cuisine sera meublée ainsi que la salle de bains grâce aux dons de Mmes Patricia LONTE et Thérèse LE GOUËDEC. Le Conseil Municipal les en remercie très chaleureusement.

L'investissement pour les matériaux est de 2 000 € environ. Je tiens à remercier toute l'équipe pour leur investissement et leur bonne humeur :

Sylvie, Lucette, Roger, Bernard et Daniel, sans oublier Fabrice

S'il y a parmi vous de bons bricoleurs volontaires (merci Jean-Jacques), n'hésitez pas à nous rejoindre les mardis matin pour renforcer cette équipe dynamique ! Le but de ces travaux est de pouvoir mettre en location ce logement au printemps 2021.

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

RÉPONSES À VOS QUESTIONS
EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Vous avez été nombreux à nous interpeller concernant votre facture d'eau. Je vais essayer de vous apporter toutes les réponses à vos questions.

Il faut savoir que votre facture reverse une part communale constituée de 2 points :

- La part Assainissement : fonctionnement de notre station d'épuration, des eaux usées.
- La part Eau Potable : fonctionnement de la station de pompage, du château d'eau

Le 05 avril 2019, l'ancien conseil municipal a voté une augmentation de 1,50 € de la part communale de l'assainissement. Cette augmentation n'a pas été prise en compte sur la facturation 2019 comme cela aurait dû être le cas mais sur 2020 avec un rattrapage donc pour la consommation du 05/04/2019 au 31/12/2019.
Cette augmentation était nécessaire car les recettes d'assainissement étaient de 5 000 € en moyenne par an alors que la commune doit payer annuellement 10 000 € depuis 2017 pour la vidange et le brûlage des boues de la station d'épuration. Pour mémoire, il y a plus de 20 ans que la part communale de l'assainissement n'avait pas été augmentée.

Concernant le fonctionnement de l'eau potable, c'est le Syndicat des Eaux de la Grivette, composé des communes de Thury en Valois et de La Villeneuve sous Thury, qui en a la gestion.
Le 30 janvier 2018, le Syndicat des Eaux a voté une augmentation de 0,10 € le m3 le faisant passer de 0,20 € à 0,30 €. Pour mémoire, la dernière augmentation datait d'avril 2005 et le tarif au m3 était de 0,1159 € pour passer à 0,20 €, ce qui fait que le m3 n'avait pas été augmenté depuis 13 ans.

En résumé, à partir de 2018 devait apparaître sur votre facture l'augmentation de la part du syndicat à 0,30 € le m3 et à partir du mois d'avril 2019, l'augmentation de la part assainissement à 1,7744 € le m3.

Aucune de ces augmentations n'ayant été effectuée, la SAUR a fait un rattrapage sur votre facture 2020, c'est à dire :

- Rattrapage de 0,10 € pour les années 2018 et 2019
- Rattrapage de 1,50 € à partir du 05 avril 2019

Exemple d'une facture avec une consommation moyenne de 100 m3 (assainissement et eau) :

- Rattrapage 2018 : 100 x 0,30 = 30,00 €
- Rattrapage 2019 : 100 x 0,30 = 30,00 €
- Annulation 2018 : 100 x 0,20 = - 20,00 €
- Annulation 2019 : 100 x 0,20 = - 20,00 €
- Consommation 2020 : 100 x 0,30 = 30,00 €

- Assainissement 2019 au prorata 75 m3 x 1,7744 = 133,08 €
- Annulation Assainissement 2019 au prorata 75 m3 x 0,2744 = - 20,58 €
- Assainissement 2020 100 m3 x 1,7744 = 177,44 €

Soit un coût de 339,94 € à cause du rattrapage au lieu de 207,44 €

A partir de 2021, le Syndicat des Eaux a voté une augmentation de 0,40 € pour passer de 0,30 € à 0,70 € afin d'avoir de la trésorerie pour les travaux de rénovation du château d'eau et pour info, avec la trésorerie des années précédentes, le Syndicat a payé une facture de 25 880 € pour des travaux de sécurisation et de télésurveillance de la station de pompage, demandé par l'ARS.

Enfin, dernière information importante : à partir de 2022 normalement, les syndicats des eaux n'auront plus la compétence pour la gestion de l'eau. Cette compétence sera assurée par la Communauté de Communes du Pays de Valois et il faut espérer que ces instances n'augmenteront pas trop d'un coup le prix de l'eau pour être au même niveau que les autres communes.

Jérôme MARGOTTET
Maire

POINT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Voici une état général des finances de la commune :

1) Emprunt de 100 000 € pris en octobre 2009 qui se termine en avril 2023. Le remboursement de cet emprunt est de 8 955.78 € par an (capital et intérêts)

2) Nouvel emprunt de 150 000 € pris en juin 2020 qui se terminera en juillet 2035. Le premier remboursement de cet emprunt interviendra en janvier 2021 et sera de 11 429 € par an (capital et intérêts).

Cette emprunt a été pris pour financer :

- la part communale du déploiement de la Fibre Optique soit 82 880 € TTC. Le reste des dépenses a été pris en charge par le SMOTHD (Syndicat créé par le Conseil départemental de l'Oise pour la gestion administrative et matérielle de ces travaux), soit 80 % du coût total des travaux.
- Les travaux de sécurisation de l'église (28 335 € TTC) et la mission de diagnostic d'un architecte (9 600 € TTC). Devis acceptés le 06 octobre 2020.

3) Un arriéré de factures concernant le périscolaire, la cantine et les NAP s'élève à 47 047 € TTC. La commune et le Centre Social de Betz ont établi un paiement en 2 fois. Un 1er remboursement a été fait en avril 2020 pour un montant de 23 523.50 €. Le 2ème versement sera effectué en janvier 2021.

4) Un devis a été accepté le 30 octobre 2020 auprès de la société DAMOISY pour effectuer des travaux d'élagage « Avenue du Château » et à l'ancien stade de foot « Rue de Paris » pour un montant de 4 002 € TTC

5) Les travaux de sécurisation de l'église et de la mission d'architecte ont fait l'objet d'une demande de subvention de la part du précédent conseil municipal. La subvention a bien été obtenue et s'élève à 18 920 € TTC.

6) La chaudière de la salle des fêtes a été remplacée en janvier 2020 par le précédent conseil municipal. Une subvention a été demandée et obtenue auprès de MM. DAUSSAULT et PACCAUD, respectivement Député et Sénateur de l'Oise, dans le cadre de leur Fonds de Dotation Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité (FO3DR), soit 2 000 € TTC.

7) Des demandes de subventions ont été faites en octobre 2020 auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour des travaux de remise en état du vieux vestiaire de football, de rénovation du bureau de la mairie et de réfection de la voirie communale.

Jérôme MARGOTTET
Maire

MÉMOIRE DES HOMMES

Nous avons eu un 1er contact avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) le 02 septembre 2020 par mail et, pour avoir plus de précisions sur cette rénovation, nous avons eu un entretien téléphonique car notre crainte était de voir nos 8 soldats dans un même ossuaire.

Le deuxième canonnier-servant BARDOU, le maître pointeur BAULIN, le deuxième canonnier conducteur BIBARD, le sous-lieutenant DELHAYE, le maréchal des logis GIRARD, le soldat GRILLON, le maréchal des logis MAURIZI et le maître pointeur VOISINE sont bien restés dans leur dernière demeure, totalement rénovée.

Après une réunion sur place le 07 octobre avec M. QUINTIN de l'ONAC et le représentant de l'entreprise LOISELEUR, les travaux de rénovation étaient planifiés semaine 42. Le délai a été respecté, l'entreprise a fait un travail de qualité, à l'écoute de nos demandes et a laissé une fin de chantier propre.

A ma demande, des jardinières non prévues initialement, ont été mises en place à l'arrière des sépultures. Le rendu est très beau, venez-vous en rendre compte sur place.

Je m'étais engagée à fleurir cette jardinière et c'est chose faite, avec l'aide de MM. Roger MARTIN et Bernard TARET. Aucune dépense pour la commune, tant au niveau rénovation que fleurissement.

J'ai ensuite pris contact avec les différentes mairies de naissance des ces soldats morts pour la France afin de demander une copie de leur acte de naissance ; ceci dans le but de retrouver de la famille afin d'organiser une petite cérémonie l'an prochain (si les conditions sanitaires le permettent). Mes recherches m'ont emmenée jusqu'en Corse pour le Maréchal des Logis MAURIZI.

Cette belle aventure ne s'arrête pas là, après avoir rendu cet hommage à ces soldats qui ont donné leur vie pour nous : Monsieur le Maire de la commune de Piobetta nous a confirmé que le soldat MAURIZI pourra enfin figurer sur le Monument aux Morts de son village natal en Corse.

Dernière phase pour nos soldats morts pour la France : nous avons décidé de rénover les 4 autres tombes de soldats, enfants du village. Ce chantier est prévu pour le printemps 2020 et sera entièrement pris en charge par le Conseil Municipal, l'ONAC n'y participera pas cette fois-ci.

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

URBANISME

Vos demandes doivent être déposées à la Mairie de votre commune.

Le service Urbanisme de la mairie est votre guichet unique pour obtenir les renseignements, déposer les dossiers, les pièces complémentaires…
Il vous orientera sur le type de formulaire à remplir et dans le montage de votre dossier.

Le service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Valois se charge depuis 2015 de l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme, pour le compte des différentes Mairies du territoire.

La réalisation de travaux, les changements de destination ou les divisions de terrain nécessitent l'obtention d'un accord administratif (arrêté du Maire).

Déclaration préalable

Le formulaire Cerfa n°13703*06
Pour les déclarations préalables à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.
Ce formulaire est à utiliser si :

- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…)
- Vous réalisez des travaux sur une construction existante(modification l'aspect extérieur, extension inférieure à 20 ou 40 m², ravalement de façade
- Vous édifiez une clôture.
- Vous changez vos fenêtres avec un aspect différent (matériaux, couleur)
- Vous changez vos fenêtres de toit à l'identique mais vous ajoutez des volets roulants,
- Vous réalisez une construction nouvelle supérieure ou égale à 5 m², jusqu'à 20m² et inférieure à 12 m de haut,

Le formulaire Cerfa n°13404*06
Pour les déclarations préalables aux constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions.

Ce formulaire est à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante…) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
- Votre projet comprend des démolitions.

Permis de construire ou d'aménager

Maison individuelle :

Le formulaire Cerfa n°13406*06
Pour les demandes de permis de construire pour une **maison individuelle** et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions.

Ce formulaire est à utiliser si :

- Vous construisez ou agrandissez une maison individuelle ou ses annexes d'une surface ou emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit sa hauteur
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.

- Vous construisez une piscine dont le bassin à une superficie supérieure à 10 m² ou dont la couverture à une hauteur de + 1m80 de haut
- Vous construisez une serre dont la hauteur est supérieure à 1m80 et à une emprise au sol supérieure à 2000 m² ou dont la hauteur est supérieure à 4 m
- Votre projet comprend des démolitions.

Autres constructions :

Le formulaire Cerfa n°13409*06
Pour les demandes de permis de construire comprenant ou non des démolitions et les permis d'aménager comprenant ou non constructions et/ou des démolitions.

Ce formulaire est à utiliser si :
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions.

Démolition

Le formulaire Cerfa n° 13405*06
- Vous réalisez des travaux ayant pour objet de démolir et de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,
- Lors d'une demande de permis de construire si besoin de démolir, l'acte est noté dans le permis.

Cas où une simple demande adressée en recommandée à Monsieur le Maire
- changement à l'identique des ouvrants
- ravalement de façade ou mur à l'identique
- remplacement d'une haie non visible de la rue par une clôture en béton, bois...

Le portail **GEOXALIS**, réservé au secrétariat de Mairie et aux Maires, permet de localiser votre parcelle, plus détaillée que sur le cadastre.

Le portail **GEOVALOIS** est accessible à tous: http://geovalois.cc.paysdevalois.fr/portail/

Le Cerfa n° 51434*08 peut vous guider dans vos recherches, éventuelles questions et liste des documents à fournir.

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

BIENVENUE SUR LE SITE DE THURY en VALOIS

www.thuryenvalois.fr

Ce site est celui de la commune, donc le vôtre. Il permet de communiquer sur les évènements et l'actualité de la commune et des environs.
Quelques exemples : compte-rendu du conseil, travaux en cours, modalités des visites dans les EHPAD, organisation des cérémonies officielles, horaires de services (déchèterie…).
L'accès aux différentes rubriques s'effectue à partir de la page d'accueil.

Page d'accueil

Les rubriques sont régulièrement mises à jour (la date de dernière mise à jour apparaît en haut de page). Elles apparaissent en ordre chronologique, .les plus récentes en premier. En cliquant sur MENU, vous figer la liste des rubriques et pouvez sélectionner (dans le menu déroulant), ce qui vous intéresse.

Contacter la mairie

Ce formulaire vous permet de contacter directement le secrétariat de la mairie.
Merci d'indiquer une adresse e-mail ou un numéro de téléphone valide afin de pouvoir recevoir une réponse

Contacter le site

Le formulaire vous permet de contacter directement l'administrateur du site. Merci d'indiquer une adresse mail valide afin de pouvoir recevoir une réponse.
Vous pouvez faire part de vos remarques, les responsables d'associations peuvent communiquer les horaires, dates des différentes activités et manifestations pour publication sur le site.

Annuaire **en construction**

Vous souhaitez y retrouver des numéros de services, d'administrations… Contactez le site

Bonne visite sur le site. J'espère que vous y trouverez des informations utiles.
Remerciements à M. Christophe GUILLIN pour son aide précieuse et ses remarques pertinentes.

Lucette MONTIGNY
Conseillère Municipale

LE BLASON DE THURY EN VALOIS

Nous devons ce blason à M. Jean-François BINON, héraldiste amateur passionné. Il a contacté par courriel les mairies dont la commune n'avait pas encore de signe distinctif, pour leur proposer de réaliser, gratuitement, par informatique (à l'aide d'un logiciel spécialisé dans l'héraldique) un blason représentatif.

Nous avons répondu favorablement à sa proposition, échangé sur les premières versions élaborées à partir de ses recherches, complété les informations, apporté des précisions sur la commune.
Voici le blason qui a été retenu (à l'unanimité des membres du conseil) et sa description héraldique :

« de sinople au saint martin équestre d'argent , à la terrasse de même à la fleur de lys d'or brochant sur un tau d'azur ; chaperonné de gueules chargé à dextre d'une gerbe de blé d'or et à senestre d'une escarboucle de même "

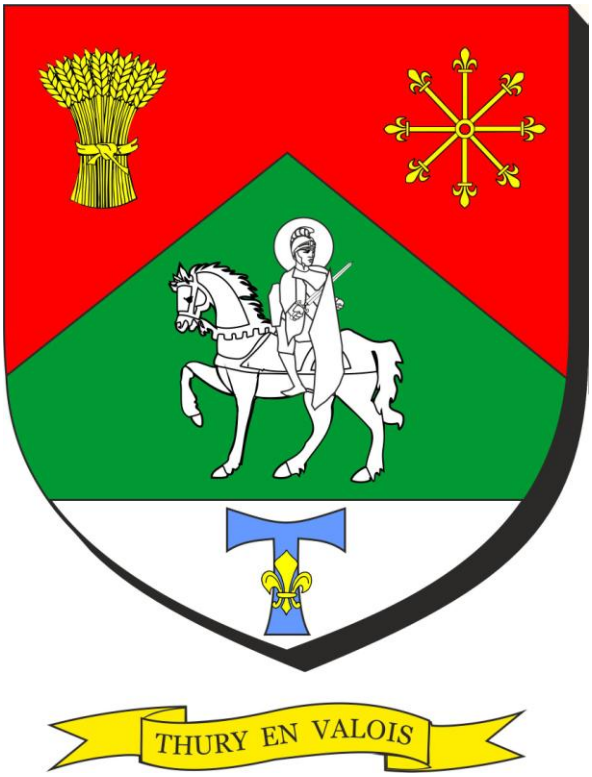

Explication des termes héraldiques

- sinople : couleur verte
- argent : metal de couleur blanche
- terrasse : partie horizontale à la pointe du blason
- de même : de la même dernière
- couleur citée (ici argent)
- brochant : se superposant
- azur : couleur bleue
- chaperonné : en forme de capuchon
- gueules : couleur rouge
- à dextre et à senestre : effet miroir (donc à gauche quand on regarde le blason), et à droite.
- escarboucle : figure stylisée, composée de huit branches ou rais, enrichies de pommeaux et terminées par des fleurons, et qui rayonnent autour d'un cercle

Explication des symboles

- Saint-Martin : le saint-patron de la commune
- le tau : la lettre T
- la fleur de lys : dans le blason des Valois
- l'escarboucle : dans le blason de l'abbaye de Fontevrault (prieuré de Collinance)
- la gerbe de blé : l'agriculture

M. BINON a réalisé le blason de plus de 830 communes en France, dont 33 dans l'Oise (taper BINON-blasons sur un moteur de recherche).

Ce blason est maintenant propriété de la commune,
Nos vifs remerciements à M. BINON.

Lucette MONTIGNY
Conseillère Municipale

OISE MOBILITÉ
TRANSPORTS POUR USAGERS OCCASIONNELS

Pour utiliser occasionnellement les lignes de transports scolaires pour vous rendre à Crépy en Valois, c'est tout à fait possible. Le ticket vous coutera 1 € le trajet. Il est possible d'acheter votre ticket directement auprès du chauffeur de bus et un carnet de 10 voyages coûte 10 €.

Attention : la ligne est faite pour les lycéens en priorité. Si le bus est complet, l'usager occasionnel ne pourra pas monter, la décision appartient au chauffeur du bus.

➢ Ligne 21348	Arrêt « Église »	en provenance de « Antilly Centre »	07 H 32
➢ Ligne 21589	Arrêt « Lycée Jean Monnet »	Direction « Antilly Centre »	17 H 45
➢ Ligne 21590	Arrêt « Lycée Jean Monnet »	Direction « Mareuil / Fulaines »	17 H 35

Si utilisation hebdomadaire ou régulière, mieux vaut contacter le transporteur car en fonction du nombre d'occupants, il faut peut-être prévoir un bus supplémentaire.

Transporteur : MARNE ET MORIN TRANSDEV
2 route d'Echampeu
77 440 LIZY SUR OURCQ
01.64.33.26.04

Pour un abonnement hebdomadaire ou au mois, il faut contacter KEOLIS OISE au 03.44.53.93.60 ou bien sur le site « oise-mobilite.fr » pour un paiement en ligne.

oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
oise-mobilite.fr
0 970 150 150

Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

ATTENTION TAMPONS DE REGARD

Suite à des contrôles effectués par l'Agence de l'Eau, il est demandé que les tampons de regards soient obligatoirement accessibles et dans certains cas protégés. Ils ne doivent surtout pas être obstrués. Si vous avez ce type de regard devant votre propriété et qu'il ne vous semble pas correctement accessible, merci d'avance de nous en faire part en mairie afin de remédier au problème.

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire

VOTRE C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Créés en 1953, les CCAS sont chargés de l'aide sociale des communes. À cette époque, ils étaient appelés « Bureaux d'Aide Sociale ». La loi du 6 janvier 1986 a changé ces institutions en CCAS, plus adaptés à la nouvelle législation sanitaire et sociale.
Après la caisse des allocations familiales (CAF), c'est l'organisme le plus connu des français. Le CCAS est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

Le CCAS de Thury en Valois intervient en faveur des personnes qui sont dans le besoin, afin de leur apporter une aide pouvant être matérielle, administrative ou morale, et ce, en toute discrétion.

Les principales missions et actions du CCAS de Thury en Valois sont :

- Aide aux familles en difficulté
- Aide aux démarches administratives
- Aide aux personnes âgées, ou en situation de handicaps à remplir des formulaires administratifs, et éventuellement effectuer le suivi
- Prise de rendez-vous ou informations des aides de l'Espace Valois Multien / Maison France Services

Le CCAS est composé de 4 membres du conseil municipal et 4 membres bénévoles :

Thérèse LE GOUËDEC	Chantal SENTUBERY
Elisabeth TABONE	Sylviane MARGOTTET
Lucette MONTIGNY	Nathalie FREDJ
Bernard TARET	Jean-Jacques GRISOT

Plusieurs actions sont menées tout au long de l'année comme les bons de Pâques pour les personnes de 65 ans et plus, les bons alimentaires pour les familles en difficulté, l'aide au paiement de factures électrique, d'eau ou de chauffage après étude de la demande et échéancier de remboursement établi.

Le regroupement d'achat de fuel continue et est toujours autant apprécié par ceux qui l'utilisent. Si vous souhaitez en profiter aussi, Mme Jocelyne GOULAS reste votre interlocuteur privilégié au 06.31.57.78.48 ou en contactant la mairie pour avoir de plus amples renseignements.

N'hésitez pas à nous contacter, toujours par l'intermédiaire de la mairie au 03.44.87.23.14 qui est le lien entre vous et nous.

Enfin, vous trouverez au verso de cette page les coordonnées de la Maison France Services, située à Betz dans les locaux du Centre Social, qui sont présents pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Maison France Services

Espace Valois Multien à Betz

Accueil,
Information,
Orientation

Mise en relation

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

E- administration
Point d'accès
numérique

Accompagnement
aux démarches
administratives

1 rue de la fraternité 60620 Betz / franceservices-evm@orange.fr tél : 03 44 87 44 59

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Espace Valois Multien

CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ

Générations Mouvement
Les Aînés Ruraux
FÉDÉRATION DE L'OISE

Quelle année ! Nos membres ne peuvent malheureusement pas se réunir pour passer un moment agréable et chaleureux, en raison de cette crise sanitaire sans précédent…

Nous espérons pouvoir nous retrouver tous bientôt car il est très difficile de garder le moral sans lien social, sans discussion légère et parties de cartes effrénées ! Patience, dans quelques temps, nous évoquerons ces confinements et autres attestations juste quelques minutes, tout à la joie de nous retrouver et de profiter à nouveau les uns des autres. Croisons les doigts pour que ce temps là nous revienne le plus vite possible.

Une fois que nous pourrons reprendre notre calendrier habituel, n'oubliez pas que :

Le Club Détente et Amitié est ouvert à tous, <u>sans aucune limite d'âge</u>.
Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Nous tenons, au nom de tous les adhérents du club, à remercier le Conseil Municipal pour nous avoir généreusement octroyer la subvention communale malgré nos activités annulées. Mille fois mercis pour ce geste très apprécié.

Les membres du bureau sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou question :

Sylviane ANTRAIGUE – Présidente - 03.44.87.28.47
Josette VAILLIÈRE – Trésorière - 03.44.87.30.28
Jocelyne NAIN – Secrétaire - 06.62.38.04.35

Bonnes fêtes de fin d'année
et Meilleurs voeux 2021

La présidente,
pour le Bureau

L'AMICALE DES PÊCHEURS

En cette année difficile, l'Amicale a maintenu, dans les règles sanitaires, son activité de pêche avec un nombre constant d'adhérents au quotidien et a pu tenir le concours des enfants.

Très attendu, celui-ci s'est déroulé le 05 septembre 2020 avec un grand succès vu le nombre important d'enfants, 58, accompagnés de leurs parents.
Cette participation importante nous a convaincu de l'engouement et de la passion de nos jeunes pêcheurs et ils ont tous été récompensés par de nombreux lots, notamment un challenge annuel gagné par un enfant de 5 ans !

L'Amicale remercie tous les bénévoles qui ont pu d'une manière ou d'une autre participés au bon déroulement de cette fabuleuse journée, ainsi que Monsieur le Maire et son conseil municipal de leur présence active.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et une nouvelle année 2021 pleine de joie. En attendant, portez vous tous bien.

Le Bureau

ES THURY EN VALOIS

Un petit mot de votre club de foot :

Commençons par un petit rappel de la saison dernière qui s'est arrêté bien vite suite aux restrictions sanitaires imposées par la crise du Covid 19. Nous n'avons pu effectuer qu'une seule rencontre sur la 2ème partie de la saison !

Pendant le 1er confinement, des actes de vandalismes ont été perpétrés sur les infrastructures du terrain : fenêtre cassées, radiateurs arrachés des murs, lumières et interrupteurs arrachés. Acte gratuit et puéril…
Une plainte a bien entendu été déposée à la gendarmerie de Crépy en Valois, il est totalement inadmissible que ce genre d'agissements se reproduisent et restent impunis.
Le vandalisme a été déclaré à l'assurance de la mairie et les travaux de remise en état ont pu être effectué la dernière semaine d'octobre. La réalisation des travaux s'est faite grâce à une très bonne synergie entre le club, l'entreprise Lopez et la mairie.

Le début de saison a été perturbée car avec le vandalisme des locaux et les réparations à entreprendre, les matchs prévus à domicile ont été inversés et malheureusement, comme vous la savez tous, un second confinement a été mis en place et a donc mis en stand by notre saison de football.

Nous espérons que nos rencontres sportives pourront reprendre rapidement, avec des conditions sanitaires optimums.

Malgré cette situation sanitaire compliquée pour tous, le club vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année qui seront de toute manière particulières.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Le bureau du club

COMITÉ DES LOISIRS

L'année 2020 touche à sa fin et nous pouvons en retenir que celle-ci fut bien particulière.

Suite à la Covid-19, notre association n'a pu organiser et maintenir les diverses manifestations prévues par l'ancienne équipe du Comité, composée par Lydia, Laetitia et Nathaël.
En juin 2020, elles ont fait le choix de quitter leurs postes.

Après quelques temps de réflexion et de mise en place, le nouveau Comité a donc été élu, avec à sa tête Maxime BUCELLONI, en tant que Président, Camille SAOUTER, en tant que Secrétaire Générale et Mélanie BUCELLONI, en tant que Trésorière.

Aujourd'hui, il nous appartient de réfléchir à de nouvelles activités pour notre commune, tout en tenant compte des conditions sanitaires imposées. La Covid-19 risque d'être encore parmi nous pour quelques mois…

Il nous faut réfléchir à des nouvelles manières de communiquer et se réinventer afin de continuer à faire vivre notre village. Nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook **"Comité des Loisirs Thury-en-Valois"**
En effet, nous allons l'alimenter régulièrement avec des postes afin de vous tenir informés des événements ou vous interroger lors de sondages etc. Donc soyez à l'affût ! Votre participation est très importante pour nous et toutes vos idées seront les bienvenues.

Nous continuerons, évidemment, à vous tenir informés des événements par voie postale. L'adresse du comité est située à la mairie. Vous pouvez y déposer vos courriers, vos questions, vos remarques...nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

L'ensemble du Comité vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année, en attendant de vous retrouver pour une nouvelle année pleine de nouveautés !

ETAT CIVIL

NOS PEINES

Mme Odette BOURGEOIS le 02 janvier 2020 à Nanteuil le Haudouin (Oise)

Mme Josette FABISIAK le 07 février 2020 à Antilly (Oise)

Mme Wincenta MARGOTTET le 14 mars 2020 à Crépy en Valois (Oise)

M. Patrice JEANBAPTISTE le 30 avril 2020 à Thury en Valois (Oise)

M. Patrick FABISIAK le 25 juin 2020 à Creil (Oise)

M. Christophe SIMONIAN le 10 septembre 2020 à Thury en Valois (Oise)

M. Jean-Paul THARÈS le 17 octobre 2020 à Creil (Oise)

M. Manuel XARRAMA ROQUE le 27 novembre 2020 à Crépy en Valois (Oise)

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis

NOS JOIES

MARIAGE

M. Christophe ZIOLKOWSKI et Mme Emilie NOEL le 25 juillet 2020

La municipalité adresse à nouveau ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés

NAISSANCE

Lou MARTINEZ DEGRAVE le 27 mars 2020 à Meaux (Seine et Marne)

Léna TADIEU LUZURIER le 01 mai 2020 à Compiègne (Oise)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouvelles concitoyennes
et
adressons nos plus chaleureuses félicitations à leurs parents.